



**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**Notes pour un discours de M. Jean Perrault  
Président de l'Union des municipalités du Québec  
et maire de Sherbrooke**

**À l'occasion des consultations particulières de la  
Commission des finances publiques  
sur le projet de loi 32 Loi favorisant la gestion rigoureuse des  
infrastructures publiques et des grands projets**

**(Seule l'allocation prononcée fait foi)**

-Madame la Ministre des Finances et présidente du Conseil du Trésor (Monique Jérôme-Forget),

-Monsieur le Président de la commission (Alain Paquet),

-Mesdames et messieurs les Députés, membres de la commission,

Au nom des membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, je vous remercie de nous avoir invités à vous faire part de notre point de vue sur le projet de loi 32 *Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets.*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais rappeler, pour ceux et celles qui sont moins familiers avec notre organisation, que l'UMQ représente,

depuis plus de 85 ans, les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec.

La structure de l'Union, par ses caucus régionaux et d'affinité, est le reflet de la mosaïque municipale québécoise avec ses communautés métropolitaines, ses grandes villes, ses villes d'agglomération, ses municipalités de centralité, ses municipalités locales. Plus de 60% de ses membres sont des municipalités situées en milieu rural.

D'entrée de jeu, je tiens à souligner que l'UMQ a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le Plan québécois pour les infrastructures annoncé par le gouvernement. Les sommes affectées aux infrastructures municipales sont importantes. Elles représentent 3,1 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui répond à nos demandes des 8 dernières années et permettra la réhabilitation de nos infrastructures.

Nous avons également salué l'annonce de la reprise des ponts des municipalités de moins de 100 000 habitants et de l'affectation d'une somme de 100 millions de dollars annuels pour les réparer.

L'Union est heureuse de constater que le gouvernement du Québec donne suite à ses revendications, maintes fois exprimées, sur la nécessité d'investir massivement dans les infrastructures municipales. C'est une question de qualité de vie, mais aussi une question de développement et de compétitivité économique pour le Québec et ses régions.

Malgré cette annonce, la question du financement des infrastructures représente toujours notre première priorité.

En effet en 2003, le Conference Board du Canada avait évalué à 18 milliards de dollars le déficit des infrastructures municipales sur une période de 15 ans. Ce montant de 18 milliards représente les besoins pour la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie locale.

Mais ce montant ne comprend pas les sommes nécessaires au transport collectif, à la réfection d'autres infrastructures tels les arénas, les piscines et la mise aux normes exigée notamment, pour les matières résiduelles, les schémas de couverture de risque et les services policiers de base.

La volonté contenue dans le projet de loi 32, d'encadrer législativement les investissements en ce domaine pour les 15 prochaines années, répond

également aux préoccupations des municipalités qui souhaitent un plan d'intervention à long terme.

Voici nos principaux commentaires sur certains éléments spécifiques du projet de loi 32.

Encore une fois, nous saluons la volonté du gouvernement d'encadrer le financement des infrastructures afin de résorber le déficit d'entretien sur 15 ans.

Les principales préoccupations et interrogations que nous avons à l'égard ce projet de loi concernent ses modalités d'application aux infrastructures municipales.

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur la définition d'infrastructures publiques. Dans le projet

de loi, le critère de contribution financière gouvernementale est retenu pour qualifier une infrastructure publique.

Qu'en est-il des infrastructures municipales ? Les municipalités bénéficient parfois d'une contribution provenant d'un programme gouvernemental, mais d'autres fois, elles financent seules leurs infrastructures. Cela dépend de la nature des infrastructures, mais aussi de la capacité financière de chaque municipalité et de la disponibilité ou non d'un programme.

Finalement, le dépôt du budget d'investissement pluriannuel, tous les 1<sup>er</sup> décembre inclura-t-il les budgets dédiés aux infrastructures municipales ?

Par ailleurs, l'article 4, 2<sup>ème</sup> alinéa prévoit « *la résorption, dans un délai de 15 ans, du déficit*

*d'entretien établi au 1er avril 2008* ». En ce qui concerne les infrastructures municipales, le déficit d'entretien a été évalué en 2003 à 18 milliards de dollars pour les infrastructures d'aqueduc, d'égout et voirie. Le gouvernement avait d'ailleurs validé cette évaluation dans son rapport intitulé « *Repenser les relations avec les municipalités* » de décembre 2004

Peut-on en comprendre que le déficit considéré comme cible par le gouvernement correspond bien aux 18 milliards de dollars auxquels je fais référence?

Qu'en est-il des déficits d'entretien des autres infrastructures municipales, telles que les aré纳斯, équipements sportifs, centres culturels, centres communautaires ? Comment ces déficits seront-ils évalués? À ce propos, nous offrons notre entière collaboration au gouvernement du Québec pour

établir une évaluation de ces besoins dans les municipalités du Québec.

Une autre préoccupation, celle de la reddition de compte. Nous nous interrogeons sur les conditions qui encadreront le programme d'infrastructures municipales. Tout en reconnaissant qu'il est essentiel d'assurer une reddition de compte a posteriori sur l'utilisation des sommes, je tiens à vous sensibiliser à l'importance pour les municipalités d'avoir une certaine flexibilité dans l'application des programmes afin de pouvoir les adapter aux particularités régionales et locales.

Le milieu municipal est très diversifié et les problématiques d'infrastructures le sont également. L'âge des infrastructures, les efforts d'investissements effectués dans le passé, le niveau d'endettement, le niveau de taxation, la capacité de

payer des contribuables, les conditions géographiques, l'ampleur des services aux personnes, sont autant de facteurs qui influencent le niveau et la nature des besoins en infrastructures. Dans un souci d'optimisation des investissements à réaliser, il est essentiel que les programmes tiennent compte de ces différentes réalités.

Enfin, devons-nous comprendre que le chapitre III sur le cadre de gouvernance des grands projets ne s'applique pas aux municipalités conformément à la *Loi sur l'Agence des partenariats publics privés du Québec*, mais s'applique aux sociétés de transport en commun ?

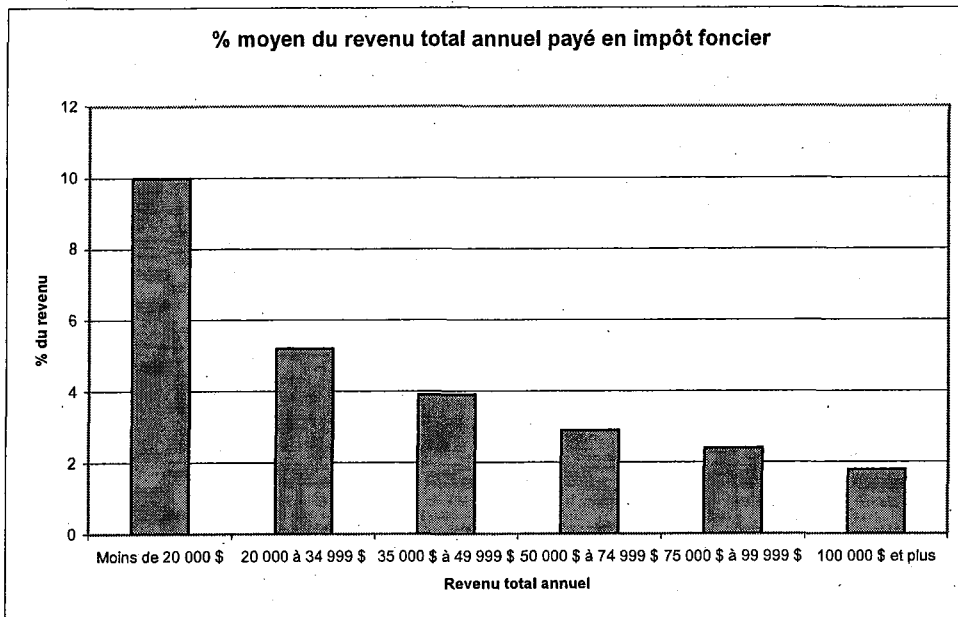
Ceci étant dit, et au-delà des questions spécifiques que je viens de soulever, l'Union croit que l'on doit

se pencher maintenant sur la question du financement.

Le plan de 3,1 milliards de dollars suppose que les municipalités déposent des demandes de projets et financent le tiers du montant admissible.

Pour financer ce tiers, les municipalités disposent de deux avenues : augmenter la taxe foncière ou s'endetter davantage.

L'impôt foncier représente encore la source principale du financement municipal soit près de 75%. Pourtant, l'impôt foncier est un impôt régressif, ce qui signifie que son poids est plus élevé pour les ménages à faible revenu que pour les ménages avec un revenu élevé.



Le graphique présenté à la page 12 de votre document illustre que pour un ménage qui gagne moins de 20 000 dollars par année, l'impôt foncier représente 10% de son revenu alors que pour celui qui gagne 100 000 dollars et plus, l'impôt foncier représente moins de 2% de son revenu.

Si les municipalités optent pour la première option soit augmenter la taxe foncière pour financer le tiers des investissements requis en infrastructures, cela

aurait pour conséquence de frapper de plein fouet les moins nantis de notre société. Ce n'est tout simplement pas acceptable.

L'impôt foncier, qui en principe répond bien à un financement de services à la propriété, est aujourd'hui arrivé à un point de saturation, car il ne tient pas compte de la capacité de payer des citoyens.

Le monde municipal a changé. Aujourd'hui 44 % des services offerts par les municipalités sont liés à la personne ou au développement économique. Que ce soit l'accueil des immigrants, les cours municipales, le logement social, l'aide aux sans-abri, ou les activités communautaires et de loisirs. Et, ce ne sont là que quelques exemples.

Deuxième solution : le recours à l'endettement. Or, on constate que les municipalités québécoises sont les

plus endettées au Canada. Une dette de près de 13 milliards de dollars qui n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années. Une augmentation de l'endettement se traduirait par une augmentation du niveau de taxe foncière pour les prochaines générations. Cela n'est pas acceptable non plus.

Quelles sont les autres solutions ? Afin de s'assurer de la pérennité et de la sécurité des infrastructures municipales, les municipalités ont besoin d'un financement dédié. C'est une question cruciale si nous souhaitons que le problème du déficit caché des infrastructures ne devienne pas un problème intergénérationnel et pour assurer le développement durable des villes, des municipalités et des régions.

Je tiens à souligner que, contrairement aux gouvernements du Québec et du Canada, les

municipalités ne percevront aucun retour direct en taxes ou impôts générés par les emplois créés.

Une étude de la *Fédération canadienne des municipalités* démontre que les gouvernements récupèrent 24% sur chaque dollar investi par les impôts sur les nouveaux revenus gagnés ou les économies réalisées sur le plan des programmes étatiques.

Selon cette même source, sur chaque dollar de recettes fiscales perçu au Canada, 0,08 \$ seulement sont versés aux gouvernements municipaux, tandis que les gouvernements fédéral et provinciaux reçoivent respectivement 0,50 \$ et 0,42 \$

Enfin, pour financer à long terme les infrastructures, l'UMQ croit qu'une source dédiée est le meilleur outil. À cet effet, elle verrait d'un bon œil que le

gouvernement occupe l'espace fiscal qui sera libéré par Ottawa par la baisse de 1 % de la TPS en janvier 2008, pour en faire une TVQ municipale. Il s'agit d'une opportunité unique d'augmenter la richesse du Québec sans alourdir le fardeau fiscal des Québécois. Les mairesses et les maires des municipalités que je représente sont prêts à partager avec vous la responsabilité politique d'occuper l'espace fiscal libéré par Ottawa par une TVQ-M.

Selon un sondage récent effectué pour le compte de la *Coalition pour le renouvellement des infrastructures*, une majorité de québécois, soit, 75 % est favorable à l'idée d'investir l'équivalent d'un point de la TPS dans la réparation des infrastructures, sans impact sur l'impôt des contribuables.

Mon collègue Gilles Vaillancourt vous donnera plus de détails tantôt sur les résultats de ce sondage.

D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont rencontré les députés de l'Assemblée nationale pour leur faire valoir l'importance d'obtenir une source dédiée pour financer les infrastructures municipales. Nous avons rencontré les caucus des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale pour que tous les législateurs soient sensibilisés à la réalité financière des municipalités.

En conclusion, Monsieur le Président, l'UMQ salue le dépôt du projet de loi 32 et croit à son grand potentiel. Par ailleurs, l'Union souhaite que les spécificités municipales soient prises en compte tant au point de vue législatif que financier.

Merci de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.